

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2020 - 18 h 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Michel FARE à Roselyne ARLAUD ; David SAMBUCHI à Anne de VILHET

Secrétaire de séance : Danièle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 00

Lecture du compte rendu du 2 juin 2020

Ordre du jour :

➤ **Commission des impôts**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650, liste qui sera transmise au directeur des services fiscaux afin qu'il puisse nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Arrivée de monsieur Jean-Christophe DIANOUX à 18 h 21

➤ **Approbation du compte administratif assainissement 2019**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		15 951,80		192 328,03		208 279,83
Opérations de l'exercice	21 032,68	16 774,95	333 241,01	142 977,50	354 273,69	159 752,45
TOTAUX	21 032,68	32 726,75	333 241,01	335 305,53	354 273,69	368 032,28
Résultats de clôture		11 694,07		2 064,52		13 758,59
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 032,68	32 726,75	333 241,01	335 305,53	354 273,69	368 032,28
RESULTATS DEFINITIFS		11 694,07		2 064,52		13 758,59

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du compte de gestion assainissement 2019**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 concernant l'assainissement, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion dressé pour le budget assainissement pour l'année 2019 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Affectation des résultats assainissement 2019**

Report excédentaire en fonctionnement : + 11 694.07 €

Report excédentaire en investissement : + 2 064.52 €

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du compte administratif Commune 2019**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		86 291,80	138 483,24		138 483,24	86 291,80
Opérations de l'exercice	359 280,63	502 189,23	492 368,34	589 885,46	851 648,97	1 092 074,69
TOTAUX	359 280,63	588 481,03	630 851,58	589 885,46	990 132,21	1 178 366,49
Résultats de clôture		229 200,40	40 966,12			188 234,28
Restes à réaliser			7 100,00		7 100,00	
TOTAUX CUMULES	359 280,63	588 481,03	637 951,58	589 885,46	997 232,21	1 178 366,49
RESULTATS DEFINITIFS		229 200,40	48 066,12			181 134,28

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du compte de gestion Commune 2019**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 de la commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget commune de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion dressé pour le budget commune pour l'année 2019 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Sécurisation stationnement vélo**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'appel à projet du conseil départemental de Vaucluse pour la sécurisation du stationnement vélo. Il précise que le conseil départemental propose de financer la fourniture et la pose d'arceaux destinés au stationnement des vélos pour l'accès aux sites d'établissements publics recevant du public.

Il indique qu'il serait souhaitable de candidater pour en faire installer un devant l'école primaire.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise monsieur le maire à demander l'aide du conseil départemental pour la fourniture et la pose d'un support à 5 arceaux devant l'école primaire communale.

Fin de séance à 19 h 45

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2020 - 20 h 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Michel FARE à Roselyne ARLAUD ; David SAMBUCHI à Anne de VILHET

Secrétaire de séance : Danièle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 00

Ordre du jour :

➤ Approbation du budget primitif assainissement 2020

ASSAINISSEMENT DE PUYMERAS - ASSAINISSEMENT DE PUYMERAS Budget Principal - BP - 2020			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 473,35	35 779,28
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 11 694,07
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		47 473,35	47 473,35
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	377 140,32	375 075,80
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 054,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		377 140,32	377 140,32
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		424 613,67	424 613,67

Accepté à l'unanimité

➤ Affectation des résultats commune 2019

48 066.12 € sont affectés à la section d'investissement

Le reste de l'excédent 2019, soit 181 134.28 € reste à la section de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du budget primitif commune 2020**

MAIRIE DE PUYMERAS - MAIRIE DE PUYMERAS Budget Principal - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	670 382,55	489 248,27
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 181 134,28
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	670 382,55	670 382,55
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	348 761,33	396 827,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 100,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 40 966,12	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	396 827,45	396 827,45
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 067 210,00	1 067 210,00

Accepté à l'unanimité

➤ **Analyse financière du budget communal de l'année 2019 :**

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 564.27 € par habitant et celles d'équipement à 742.99 € contre respectivement 612.08 € et 588.69 € par habitant en 2018.

L'en-cours de la dette de la commune est de 257.65 € par habitant (305.95 € en 2018). Il s'agit du capital restant dû au 31/12/2020, soit 31.96 % des recettes réelles totales de fonctionnement.

La capacité de désendettement de la commune est d'une année (1.06 an) (elle doit être à maximum 8 / 10 ans pour être acceptable).

La capacité de désendettement totale (budget communal et budget assainissement) est de 1.45 an (contre 3.81 ans en 2018)

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 806.08 € par habitant (833.12 € par habitant en 2018) dont 581.56 € (486.46 € en 2018) provenant du produit des impositions directes (taxes d'habitation et foncières) malgré un gel des taux par la municipalité depuis 2017 et celles d'équipement de 934.42 € (575.01 € en 2018) par habitant.

Le taux d'épargne brute de la commune, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette est de 29.99 % (25.49 % en 2018) (il est considéré comme satisfaisant entre 8 et 15 % minimum).

Le taux d'épargne brute total (budget communal et budget assainissement) est de 31.07 % en 2019 contre 80.55 % en 2018 (1 emprunt à court terme d'un montant initial de 97 285.82 € pris pour aider au financement de la construction de la nouvelle station d'épuration a été intégralement remboursé, un second d'un montant de 344 789.28 € a été en partie remboursé en 2019 puis soldé début 2020, ce qui explique la grosse augmentation du taux,).

Questions diverses :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 11 h 30 afin de désigner les électeurs aux sénatoriales : 3 titulaires et 3 suppléants.
- Laureline DIEUDONNE : les parents et les riverains sont satisfaits des rochers mis à la montée menant à l'école afin d'empêcher le stationnement gênant.
- Frais scolaires : un enfant « coûte » environ 1 900 € par année scolaire. Il a été demandé à la commune de Piégon de régler à hauteur de 1 500 € les frais pour les enfants scolarisés à l'école de Puyméras en 2018-2019 (4 enfants) et 2019-2020 (2 enfants), les 1 500 € étant la somme que la commune de Mirabel aux Baronnies.
En ce qui concerne les enfants de Mérindol, nous en avons 2 pour 2018-2019 et 2 en 2019-2020.
- Projet d'aménagement d'entrée du village : la commission d'attribution des subventions du conseil régional se réunira en octobre. Le calendrier prévisionnel des travaux sera effectué une fois les subventions accordées.
- Lecture du courrier de l'hôpital de Vaison la Romaine remerciant la municipalité pour l'exonération de la location de la salle de la Grande Fontaine pendant le confinement.
- La commune n'exerce pas de droit de préemption sur la vente de la villa Elaïa et de l'ancien bâtiment de Cuivre Rouge.
- Lecture de lettres anonymes reçues en mairie relatives à des chiens promenés sans laisse dans l'enceinte du stade et au sujet d'une construction chemin de Rochesplanes.
- Madame Faure a demandé l'installation d'une climatisation à l'épicerie. Le conseil municipal l'autorise à en faire installer une mais à ses frais.

L'ordre du jour étant épuisé est levée à 21 h 14